



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
11 DECEMBRE 2020

France Mobilités lance l'appel à innovations mobilités pour les « Jeux olympiques et paralympiques 2024 »,

en collaboration avec la DGITM¹, la DIJOP², la Ville de Paris, Ile-de-France Mobilités, Paris 2024, Plaine Commune, la Préfecture de région Ile-de-France/ DRIEA, la SOLIDEO, Voies Navigables de France et l'Université Gustave Eiffel.

Cumulant 43 championnats du monde en même temps, se déroulant sur un territoire compact, et majoritairement urbain très dense, la mobilité pendant les Jeux olympiques et paralympiques 2024 est un défi à la hauteur de l'ambition portée par la France, d'en faire des jeux d'excellence, propres, inclusifs et solidaires.

A l'occasion des 5 ans de l'accord de Paris, France Mobilités lance un appel à tous les innovateurs, entrepreneurs, chercheurs, faisant partie d'une entreprise privée ou avec le statut d'autoentrepreneur, seul ou en consortium, concernant 7 thématiques :

1. Mobilités innovantes dans des voies réservées et carrefours intelligents
2. Amélioration de l'espace public pour un usage multimodal
3. Information voyageurs et signalétique
4. Transport de marchandises
5. Mobilités actives et nouvelles mobilités
6. Innovations dans les méthodes et les processus
7. Prospective : les mobilités en France en 2050

Les innovations proposées par les candidats peuvent être des expérimentations conséquentes qui nécessitent l'installation d'équipements ou des travaux sur l'espace public, à vocation temporaire ou pérenne, voire une réglementation dérogatoire ou bien d'expérimentations ponctuelles déployées pour un événement ciblé ou sur un site particulier. Sont également inclus dans cet appel, les méthodologies et processus facilitant les innovations, ainsi que les travaux prospectifs. Si ces solutions n'ont pas toutes l'obligation d'être pérennes, cet appel à innovations s'inscrit dans un esprit d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques afin de servir les franciliens dans leurs mobilités du quotidien et/ou à d'autres territoires de moindre densité, voire répliquables lors d'événements de grande ampleur. Une attention particulière à des solutions résilientes sera de plus regardée, compte-tenu du contexte de plan de relance.

Les projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement par le comité des mobilités³ pendant leur durée de maturation, avec des points d'étapes réguliers avant le lancement des Jeux Olympiques et Paralympiques :

¹ Direction Générale des Infrastructures, du Transport et de la Mer

² Délégation Interministérielle des Jeux Olympiques et Paralympiques

mise en réseau, valorisation auprès de partenaires, accompagnement dans la recherche de lieux d'expérimentation, de financement et de demandes de dérogations.

Les propositions lauréates ne pourront être intégrées au plan transport des JOP qu'après avoir démontré leur robustesse et leur efficacité en amont, soit avant janvier 2024.

Les candidats sont invités à déposer leur(s) projet(s) avant le 24 février 2020 (inclus) pour une annonce des lauréats prévue en avril 2021. Ils devront remplir le formulaire de pré-dépôt sur la plateforme : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aai-jop2024>

